



**Municipalité
de
Tolochenaz**

PREAVIS N° 09– 2021

**DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

REPLACEMENT D'UN TRACTEUR MULTIFONCTIONS

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 80'600.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Municipalité a acquis un tracteur il y a environ 15 ans. Ce tracteur, d'une qualité de bas de gamme, a coûté cher en réparations durant toutes ces années. De plus, la prochaine expertise engendrera beaucoup de frais pour le mettre en état, d'où la décision de la Municipalité de présenter le présent préavis.

Ce véhicule, très utile, est utilisé tous les jours, été comme hiver, par les divers employés communaux, que ce soit pour la tonte grâce à la tondeuse ventrale ou pour déneiger les trottoirs de la Commune, mais aussi pour toutes les tâches spécifiques pouvant être effectuées par le service de la voirie.

Les accessoires actuels du vieux tracteur, notamment pour le système d'arrosage, ne sont pas compatibles avec le nouveau tracteur, aussi n'avons-nous pas d'autre choix que de les acquérir également.

La Municipalité est cependant agréablement surprise de la reprise effectuée pour l'ancien tracteur.

DEVIS ESTIMATIF

Pour ce changement de tracteur, la Municipalité a sollicité une offre auprès du prestataire de confiance pour ce genre d'appareil. La Commune est déjà cliente de cette entreprise, à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Les coûts se résument comme suit :

Nouveau tracteur, variante 36.7 cv, y compris accessoires :	CHF 87'180.-
Benne à eau :	CHF 5'400.-
./. reprise ancien tracteur	CHF 12'000.-
	<hr/>
Total	CHF 80'580.-
Total arrondi à	<u>CHF 80'600.-</u>

CONCLUSIONS

En conséquence, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Tolochenaz

- dans sa séance du 11 octobre 2021,
- vu le préavis de la Municipalité N° 09-2021,
- entendu le rapport de la Commission ad'hoc,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'adopter le préavis tel que présenté relatif à un crédit pour le changement de tracteur.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de **CHF 80'600.-** aux meilleures conditions du marché.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme sur 5 ans, soit CHF 16'120.- par année.
4. De prélever les coûts d'entretien annuel au compte 430.3136.1 « Entretien et fournitures pour véhicules ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Sutter

La Secrétaire
S. Baruchet



Annexe :

Photo du nouveau tracteur

